



Amiens, le 5 septembre 2018,

Maxime Paruch
Secrétaire Départemental
SE-Unsa de la Somme

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de
l'Education Nationale de la Somme,
20 boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS

Objet : Dépôt d'alerte sociale concernant les professeurs des écoles nommés sur des postes de modulateurs REP+

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa de la Somme dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale pour la première période de l'année scolaire 2018/2019 qui portera sur la ou les sujets suivants :

- Profondes modifications des missions attribuées aux modulateurs REP+ ne correspondant plus au poste profilé sur lequel les enseignants concernés ont été nommés à titre définitif ;
- Remplacement sur des secteurs ne correspondant pas aux termes du Procès-Verbal d'Installation sur poste à titre définitif.

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II - « 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations.

Maxime Paruch

